

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS218

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« en souffrance »

les mots :

« qui souffrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.